

Le mercredi 26 octobre 2011

**CANADA**

Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 26 octobre, à 19 h, au 250 du chemin de la Chute (Mansfield).

Sont présents à cette assemblée mesdames Marise Veilleux, Diane Nault, Denise Miron Marion, Janique Lachapelle, Chantal Tremblay, Annette Dumouchel, Guylaine Marcil et Madeleine Aumond et messieurs Charles Langevin, Jacques Masseau, Éric Éthier, Bernard Caron, Damien Lafrenière et Jacques Pilon, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Chantal Lamarche, commissaire représentant les parents (primaire), et madame Marielle Roy, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absence motivée : monsieur Daniel Moreau

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain,	directeur général
M. Stéphane Rondeau,	directeur du service des ressources éducatives
M. Richard Leblanc,	directeur du service des ressources technologiques, de l'organisation et du transport scolaire
Mme Manon Riel,	directrice du service des ressources financières
M. Charles Pétrin,	coordonnateur du service des ressources matérielles
M. André J. Roy,	directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Charles Millar,	coordonnateur du service de l'information et des communications
Mmes Danielle Bouladier et Anne-Marie Piché,	représentantes de la firme de vérification

*Note : cette rencontre s'est déroulée à distance pour certaines participantes, les représentantes de la firme de vérification se trouvant à la salle des Hauts-Bois du centre administratif (Maniwaki)*

La présidente madame Diane Nault ouvre l'assemblée et fait un rappel sur la façon de procéder lors des fins de rencontre.

RÉSOLUTION 2011-CC-178

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Marise Veilleux que l'ordre du jour soit adopté.

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance

Le mercredi 26 octobre 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-178) suite

- 1- Ordre du jour
- 2- a) Lecture et adoption du procès-verbal du CC-2011-09-27  
b) Suivis  
c) Lecture et adoption du procès-verbal du CC-2011-09-28  
d) Suivis
- 3- Parole au public
- 4- Rapport du vérificateur financier (dépôt sur place)
- 5- Correspondance
- 6- Huis-clos
- 7- Plan de promotion du rôle des commissaires / site Internet
- 8- a) Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau  
b) Résolution sur les représentants
- 9- Rapport annuel 2010-2011
- 10- Plan de communication 2011-2012
- 11- Entente spécifique pour la persévérance scolaire
- 12- Rapport d'informations de la présidente
- 13- Rapport d'informations du directeur général
- 14- Dépôt des procès-verbaux :  
a) Comité consultatif de gestion, rencontre du 13 septembre 2011  
b) Comité environnemental, rencontre du 20 septembre 2011

**B) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 1- Indicateur de gestion
- 2- Fête-O-Bois
- 3- Orthophonistes

**C) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle**

- 1- Partenariat – Mont-Ste-Marie
- 2- Informations du service des ressources éducatives
- 3- Persévérance scolaire : blitz 12 novembre 2011
- 4- Grand défi Pierre Lavoie
- 5- Compte rendu du comité de coordination pédagogique du 6 septembre 2011

**D) SERVICE DES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES, DE L'ORGANISATION ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

- 1- Lac-à-l'épaule
- 2- Fluctuation de la clientèle scolaire

**E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 1- États financiers 2010-2011 (point traité en A-4)
- 2- Registre des chèques
- 3- Institution d'un régime d'emprunt

Le mercredi 26 octobre 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-178) suite

**F) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 1- Mazout
- 2- Déneigement Ste-Anne – Grand-Calumet
- 3- Lait-école
- 4- Recyclone
- 5- Panneau de dos d'âne à Gracefield

**G) AUTRES**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-2A) RÉSOLUTION 2011-CC-179**

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 27 septembre 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mardi 27 septembre 2011 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé, avec une correction aux absences (celle du commissaire monsieur Éric Éthier était motivée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-2B) Suivis**

La présidente madame Diane Nault fait des suivis sur certains points :

- page 822, point A-2-b (entrée de la rue de la Polyvente) – M. Pétrin a reçu un accusé de réception, mais il attend encore une réponse de la MRC;
- page 822, pour A-2-b (problèmes de circulation à l'académie Sacré-Coeur) – M. Pétrin a eu des discussions avec le ministère des Transports et des bandes jaunes seront aménagées, ainsi que des lignes d'arrêt; des affiches de limite de vitesse (30 km/h) seront installées; la commissaire madame Marise Veilleux demande que l'on insiste sur le respect de la limite de vitesse;
- page 823, point A-10 (service de garde à Grand-Remous) – la présidente madame Diane Nault signale que l'entente a été signée le 13 octobre;
- page 823, point A-13 (conférence de M. Pierre Lavoie à Gatineau) – la présidente madame Diane Nault indique que la conférence régionale a été une réussite et que la CSHBO était très bien représentée; M. Sylvain ajoute que l'activité sera suivie d'une randonnée en vélo le samedi 29 octobre (40 cyclistes sont déjà inscrits) et que la CSHBO, jusqu'ici, est la seule commission scolaire de l'Outaouais à avoir inscrit 100 % de ses écoles primaires aux deux programmes du Grand Défi Pierre-Lavoie (pour tout l'Outaouais, la moyenne est de 53 %);

Le mercredi 26 octobre 2011

- page 824, point B-4 (tolérances d'engagement) –la présidente madame Diane Nault veut souligner le travail exceptionnel de M. Roy au niveau de l'accueil des nouveaux employés.

La commissaire madame Guylaine Marcil demande si la demande de la Caisse populaire Desjardins Fort-Coulonge, concernant l'utilisation d'une partie du stationnement du centre Pontiac, a été traitée lors de la rencontre du comité des ressources matérielles qui devait avoir lieu le 5 octobre dernier. M. Pétrin répond que cette rencontre a été reportée au 16 novembre.

**A-2C) RÉSOLUTION 2011-CC-180                      Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 28 septembre 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Lamarche que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 28 septembre 2011 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-2D) Suivis**

Il n'y a pas de suivis au sujet de ce procès-verbal.

**A-3 Parole au public**

Le public ne pose pas de questions.

**A-4 Rapport du vérificateur financier**

Mme Riel explique que les états financiers du 30 juin doivent maintenant parvenir au MELS pour le 30 septembre.

Les représentantes de la firme de vérification Piché, Éthier, Lacroix, CA, inc présentent les états financiers.

**E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**E-1 RÉSOLUTION 2011-CC-181                      États financiers 2010-2011**

**CONSIDÉRANT** la teneur du rapport des vérificateurs de la firme comptables Piché, Éthier, Lacroix, CA inc;

**CONSIDÉRANT** l'étude des états financiers par le comité de vérification de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du service des ressources financières, madame Manon Riel;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion d'accepter le rapport financier de la Commission scolaire des Hauts-bois-de-l'Outaouais pour l'année scolaire 2010-2011 tel que présenté par les vérificateurs Piché, Éthier, Lacroix, CA inc

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 26 octobre 2011

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**A-5 Correspondance**

Il n'y a pas de questions sur la correspondance.

**A-6 RÉSOLUTION 2011-CC-182 Huis-clos**

**IL EST PROPOSÉ** par la présidente madame Diane Nault de discuter d'un point en huis-clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2011-CC-183 Levée du huis-clos**

**IL EST PROPOSÉ** par la présidente madame Diane Nault de lever le huis-clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-7 Plan de promotion du rôle des commissaires / site Internet**

La présidente madame Diane Nault rappelle les grandes lignes du plan de promotion, adopté en juin, et souligne les actions proposées aux membres du conseil des commissaires. Elle encourage les commissaires à assister à au moins une rencontre de leur conseil d'établissement respectif. Les commissaires demandent que les dates des différents conseils leur soient communiquées.

M. Sylvain signale que les actions proposées aux directions d'établissement ont été discutées lors de la rencontre du 18 octobre du comité consultatif de gestion.

La présidente madame Diane Nault mentionne que la page consacrée aux commissaires a été remaniée avec l'ajout de beaucoup d'informations supplémentaires. Les commissaires peuvent aussi avoir des pages personnalisées et, s'ils le souhaitent, ils doivent fournir les renseignements demandés à M. Millar.

La présidente madame Diane Nault rappelle aussi que le déjeuner-causerie de la persévérance scolaire, avec M. Benoît Pelletier, a été reporté au 11 novembre.

**A-8 a) RÉSOLUTION 2011-CC-184 Salle de spectacle**

**CONSIDÉRANT** l'incendie ayant rasé la salle de spectacle Gilles-Carle, de Maniwaki, le 14 février 2009;

**CONSIDÉRANT** l'absence, dans la Vallée de la Gatineau, d'une salle pouvant accueillir des spectacles de grande envergure;

Le mercredi 26 octobre 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-184) suite**

**CONSIDÉRANT** l'importance, pour la commission scolaire, de participer à la vie régionale et d'être impliquée dans le développement économique, social et culturel de son milieu ;

**CONSIDÉRANT** les efforts réalisés par la commission scolaire, la Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau et la MRC de la Vallée de la Gatineau pour remédier à cette absence, ainsi que les différentes solutions envisagées, dont la rénovation et la transformation de l'auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2011-CC-140, adoptée le mercredi 31 août 2011, autorisant la commission scolaire à poursuivre les démarches en vue de l'adoption du protocole d'entente élaboré entre la CSHBO et ses partenaires, soit la Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau et la MRC de la Vallée de la Gatineau, au sujet de la rénovation de l'auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et sa transformation en salle de spectacle régionale, professionnelle et multifonctionnelle, et la prise en charge de ses coûts d'opération et d'entretien ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Tremblay que la commission scolaire :

- démontre son intérêt envers le projet de la Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau ;
- souligne son souhait d'être partenaire dans le projet ;
- exprime sa décision d'être le promoteur de certaines demandes d'aide financière ;
- précise que le directeur général, M. Harold Sylvain, sera le mandataire de la commission scolaire dans ce projet et
- indique que la directrice du service des ressources financières, Mme Manon Riel, sera la personne-contact pour les questions d'ordre administratif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-8 b) RÉSOLUTION 2011-CC-185**

**Représentants au conseil d'administration de la Maison de la culture**

**CONSIDÉRANT** que le projet de la Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau d'installer la salle régionale de spectacles à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est associée à ce projet ;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de reconstruction a été formé pour superviser les travaux d'aménagement ;

**CONSIDÉRANT** que la Maison de la culture offre à la CSHBO deux sièges sur son conseil d'administration, soit un siège à caractère politique et un siège à caractère administratif ;

Le mercredi 26 octobre 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-185) suite**

**CONSIDÉRANT** que le siège du représentant à caractère administratif sera occupé par la direction de l'établissement Cité étudiante de la Haute-Gatineau ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Marielle Roy que le conseil désigne la présidence comme représentant-e à caractère politique de la CSHBO au conseil d'administration de la Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-9 Rapport annuel 2010-2011**

M. Sylvain mentionne qu'il manque encore quelques sections au rapport annuel 2010-2011 et que son adoption aura lieu le mois prochain.

M. Sylvain souligne qu'à partir de cette année, nous allons privilégier les copies virtuelles du rapport annuel, comparativement aux copies papier. La présidente madame Diane Nault ajoute cependant que des copies papier seront fournies gracieusement à Mme Thonnard, directrice générale de 2002 à 2008, et à Mme Mireille Lacroix, veuve de M. Louis Pelletier, directeur général de 1998 à 2002.

**A-10 RÉSOLUTION 2011-CC-186 Plan de communication**

**CONSIDÉRANT** que la politique de communication prévoit l'élaboration d'un plan de communication annuel;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Charles Langevin d'adopter le plan de communication 2011-2012 de la commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-11 Entente spécifique pour la persévérance scolaire**

Un comité régional de travail a été mis en place et fonctionne en lien avec la Fondation Chagnon. Une entente devrait être signée bientôt et celle-ci portera sur un financement de 1,2 million \$ pour l'Outaouais. Des appels de projets seront faits par la suite.

**A-12 Rapport d'informations de la présidente**

La présidente madame Diane Nault dépose sa liste de représentations et donne des informations supplémentaires sur quelques activités (conférence de presse du 4 octobre, réunion de l'ACÉSO du 11 octobre, rencontre avec le député NPD du 14 octobre, rassemblement sur la persévérance scolaire des 19 et 20 octobre, rencontre du comité de l'ordre du mérite scolaire du 26 octobre.). Au sujet de cette dernière réunion, elle note que la soirée aura lieu le 4 mai, à l'école Sieur-de-Coulonge, avec un thème western.

Le mercredi 26 octobre 2011

**A-13 Rapport d'informations du directeur général**

M. Sylvain que le coordonnateur du service des ressources matérielles, M. Charles Pétrin, et le directeur du CFP Vallée de la Gatineau, M. Serge Lacourcière, ont visité deux centres de formation professionnelle, à Montréal et à Québec pour établir les paramètres nécessaires à la demande portant sur la formation de machinerie d'équipements fixes.

**A-14 Dépôt des procès-verbaux :**

a) **Comité consultatif de gestion, rencontre du 13 septembre 2011**

b) **Comité environnemental, rencontre du 20 septembre 2011**

Ces comptes-rendus sont déposés.

**B) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**B-1 Indicateur de gestion**

M. Roy présente les documents et note que la CSHBO a le plus bas taux en Outaouais et se classe au 5<sup>e</sup> rang parmi les 63 commissions scolaires qui ont participé à l'enquête.

**B-2 Fête-O-Bois**

M. Roy mentionne que l'activité aura lieu le 16 février 2012, à Maniwaki.

**B-3 Orthophonistes**

Le point va revenir dans la section de M. Rondeau.

**C) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

**C-1 Partenariat – Mont-Ste-Marie**

Le partenariat avec cette entreprise a été renouvelé. Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire bénéficieront donc d'un abonnement annuel gratuit et il ne sera plus nécessaire de les prendre en photos dans les écoles (ce sera fait sur place). De plus, tous les enseignants de la commission scolaire auront droit à des abonnements à prix réduit.

M. Rondeau ajoute qu'il va approcher l'entreprise pour voir s'il est possible d'inclure les commissaires à cette entente. La commissaire madame Chantal Lamarche demande que tous les formulaires d'inscription soient retournés aux écoles par les parents, qu'ils soient signés ou non. M. Rondeau fera le suivi.

**C-2 Informations du service des ressources éducatives**

La fin d'étape aura lieu demain et le bulletin devrait arriver dans les jours qui suivent. La date-limite est le 15 novembre. Une première communication a déjà été faite avec les parents.



Le mercredi 26 octobre 2011

M. Rondeau rappelle que Mme Brigitte Rousseau, orthophoniste, a démissionné il y a deux mois. Par la suite, Mme Marie-Luce Legault, orthophoniste, a demandé un congé sans solde d'une durée d'un an, afin d'assurer un remplacement. D'ici son retour, le service d'orthophonie sera assuré à l'aide de contrats conclus avec le secteur privé. Lors de la prochaine assemblée, M. Rondeau fera le point avec les commissaires sur ce dossier.

**C-3 Persévérance scolaire : blitz 12 novembre 2011**

Le déjeuner-conférence qui devait avoir lieu le 28 octobre, avec M. Benoît Pelletier, a été reporté au vendredi 11 novembre, le jour précédant le blitz de la persévérance (12 novembre)

**C-4 Grand défi Pierre Lavoie**

Dans l'Outaouais, le taux d'inscription des écoles aux programmes *Aiguise ta matière grise* et *Lève-toi et bouge* est proche de l'objectif de 60 % et il reste encore du temps pour s'inscrire. À la CSHBO, ce taux est de 100 %. Le premier de ces programmes débute le 1<sup>er</sup> novembre et un dépliant explicatif sera envoyé à chacun des commissaires. M. Sylvain ajoute que plusieurs initiatives locales ont aussi été lancées dans les écoles, inspirées de ces programmes.

**C-5 Compte rendu du comité de coordination pédagogique du 6 septembre 2011**

Dépôt.

(Pause, de 21 h 30 à 21 h 45)

**D) SERVICE DES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES, DE L'ORGANISATION ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**D-1 Lac à l'épaule**

M. Leblanc indique que l'activité aura lieu les 4 et 5 février prochain, au centre administratif (Maniwaki).

**D-2 Fluctuation de la clientèle scolaire**

Cette année, selon les chiffres du recensement du 30 septembre, la CSHBO compte 120 élèves de moins, surtout à cause d'une baisse du nombre d'élèves de préscolaire 5 ans (de 260 à 80).

**E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**E-1 États financiers 2010-2011**

Le point a déjà été traité.

Le mercredi 26 octobre 2011

**E-2**    **RÉSOLUTION 2011-CC-187**                      **Registre des chèques**

**CONSIDÉRANT** la vérification des registres de chèques qu'a effectué le commissaire monsieur Eric Ethier;

**CONSIDÉRANT** que les observations par le commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Éric Éthier que les registres de chèques du 23 septembre et du 7 octobre 2011 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soient adoptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**E-3**    **RÉSOLUTION 2011-CC-188**                      **Institution d'un régime d'emprunts**

**RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2012, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 5 345 000 \$;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

**ATTENDU QUE** la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a autorisé l'institution par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 29 septembre 2011.

Le mercredi 26 octobre 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-188) suite

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Janique Lachapelle

1. QU'UN RÉGIME D'EMPRUNTS, EN VERTU DUQUEL LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS PEUT, SOUS RÉSERVE DES CARACTÉRISTIQUES ET LIMITES ÉNONCÉES CI-APRÈS, EFFECTUER DE TEMPS À AUTRE, D'ICI LE 30 JUIN 2012, DES TRANSACTIONS D'EMPRUNTS À LONG TERME D'AU PLUS 5 345 000 \$, SOIT INSTITUÉ (LE « RÉGIME D'EMPRUNTS »);
2. QUE LES TRANSACTIONS D'EMPRUNTS À LONG TERME EFFECTUÉS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS EN VERTU DU RÉGIME D'EMPRUNTS SOIENT SUJETTES AUX CARACTÉRISTIQUES ET LIMITES SUIVANTES :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe ci-dessus, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
  - d) les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « *Obligations* ») ou auprès de Financement-Québec;
  - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais subventionnées par la Ministre;
- 3) QU'AUX FINS DE DÉTERMINER LE MONTANT TOTAL AUQUEL RÉFÈRE LE PARAGRAPHE 1 CI-DESSUS ET LE MONTANT AUQUEL RÉFÈRE L'ALINÉA A) DU PARAGRAPHE 2 CI-DESSUS, ON NE TIENNE COMPTE QUE DE LA VALEUR NOMINALE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS;
- 4) QUE, DANS LE CAS OÙ LES EMPRUNTS SONT EFFECTUÉS PAR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS, LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS ACCORDE AU MINISTRE DES FINANCES LE MANDAT IRRÉVOCABLE, PENDANT LA DURÉE DU RÉGIME D'EMPRUNTS :
  - de placer, pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;

**(RÉSOLUTION 2011-CC-188) suite**

de convenir, pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis;

de retenir, pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.

- 5) QUE, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées par l'émission d'Obligations, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :

la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;

le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;

l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa 0 ci-après, être émis en échange du certificat global;

une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

une fiducie d'utilité privée sera constituée par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;

les signataires ci-après autorisés de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;

les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;

dans la mesure où la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;

par ailleurs, dans la mesure où la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;

Le mercredi 26 octobre 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-188) suite

- la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;

**(RÉSOLUTION 2011-CC-188) suite**

les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en tout temps avant leur échéance;

dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;

le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;

le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais qui les signeront;

les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais la subvention qui sera accordée à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et

les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.

- 6) QUE la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
- 7) QUE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS SOIT AUTORISÉ, LE CAS ÉCHÉANT, À PAYER LES HONORAIRES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE, DONT LES SERVICES AURONT ÉTÉ RETENUS, EN ACCORD AVEC LA TARIFICATION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE DES FINANCES;
- 8) QUE DANS LE CAS OÙ LES TRANSACTIONS D'EMPRUNT EN VERTU DU RÉGIME D'EMPRUNTS SONT EFFECTUÉES AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC, CELLES-CI COMPORTENT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

Le mercredi 26 octobre 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-188) suite**

La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et Financement-Québec;

pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;

chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.

- 9) QUE la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

- 10) QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

LA PRÉSIDENTE, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL OU LA DIRECTRICE DU SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS, POURVU QU'ILS SOIENT DEUX AGISSANT CONJOINTEMENT, SOIT AUTORISÉ, AU NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS, À SIGNER LES CONVENTIONS DE FIDUCIE PRINCIPALE ET SUPPLÉMENTAIRE, LES CERTIFICATS GLOBAUX, LES CERTIFICATS INDIVIDUELS D'OBLIGATIONS, LA CONVENTION DE PRÊT, LA CONVENTION D'HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE, LE BILLET, À CONSENTIR À TOUTES LES CLAUSES ET GARANTIES NON SUBSTANTIUELLEMENT INCOMPATIBLES AVEC LES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES, À RECEVOIR LE PRODUIT NET DES EMPRUNTS OU, LE CAS ÉCHÉANT, À CONSENTIR À CE QU'IL SOIT REÇU PAR LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DONT LES SERVICES AURONT ÉTÉ RETENUS ET À EN DONNER BONNE ET VALABLE QUITTANCE, À LIVRER, SELON LE CAS, LES CERTIFICATS GLOBAUX, LES CERTIFICATS INDIVIDUELS D'OBLIGATIONS OU LE BILLET, À APPORTER TOUTES LES MODIFICATIONS À CES DOCUMENTS NON SUBSTANTIUELLEMENT INCOMPATIBLES AVEC LES PRÉSENTES, À POSER TOUS LES ACTES ET À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS, NÉCESSAIRES OU UTILES, POUR DONNER PLEIN EFFET AUX PRÉSENTES;

- 11) QUE, DANS LA MESURE OÙ LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS A DÉJÀ ADOPTÉ UNE RÉSOLUTION INSTITUANT UN RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME, LA PRÉSENTE RÉSOLUTION REMPLACE LA RÉSOLUTION ANTÉRIEURE, SANS POUR AUTANT AFFECTER LA VALIDITÉ DES EMPRUNTS CONCLUS SOUS SON AUTORITÉ AVANT LA DATE DU RÉGIME D'EMPRUNTS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉ SOLUTION 2011-CC-189

**Prolongement de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Lamarche, à 21 h 59, que la présente session soit prolongée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 26 octobre 2011

**F) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES****F-1 RÉSOLUTION 2011-CC-190 Contrat d'huile à chauffage - 2011-2012**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public du 14 septembre 2011 et dont l'ouverture a eu lieu le 5 octobre à 15 heures.

**CONSIDÉRANT** les cinq (5) soumissions déposées par :

- Les Huiles de la Désert
- Produits pétroliers des Draveurs
- Les Huiles H.L.H.
- Ultramar Ltée
- Pétro Pontiac

**CONSIDÉRANT** le prix minimum affiché pour l'huile à chauffage #2, par l'OBG (Bloomberg Oil Buyers Guide) du 16 septembre 2011 (82,30¢ / litre);

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion d'accepter les plus basses soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 octobre 2012 selon le tableau comparatif suivant :

- Secteur Haute-Gatineau : Huiles de la Désert., au montant de 85,40¢/litre (incluant les taxes sauf la TPS et la TVQ).
- Secteur du Pontiac : Les Huiles H.L.H. Ltée au montant de 86,60¢/litre (incluant les taxes sauf la TPS et la TVQ).

Fournisse	SECTEUR HAUTE-GATINEAU			SECTEUR PONTIAC		
	PRIX O.B.G. AU 16/09/2011	ESCOMPTE/PROFIT	COÛTS NETS	PRIX O.B.G. AU 16/09/2011	ESCOMPTE/PROFIT	COÛTS NETS
Les Huiles de la Désert	0,8230	<b>0,0310</b>	0,8540	0,8230	<b>0,0650</b>	0,8880
Produits pétroliers des Draveurs	0,8230	<b>0,0590</b>	0,8820	0,8230	<b>0,0890</b>	0,9120
Les Huiles H.L.H.	0,8230	<b>0,0430</b>	0,8660	0,8230	<b>0,0430</b>	0,8660
Ultramar Ltée	0,8230	<b>0,0475</b>	0,8705	0,8230	<b>0,0439</b>	0,8669
Pétro Pontiac	0,8230	<b>Pas soumissionné</b>		0,8230	<b>0,0900</b>	0,9130

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**F-2 RÉSOLUTION 2011-CC-191 Contrat de déneigement et sablage - école Ste-Anne (Grand-Calumet) - 2011-2014 (2<sup>e</sup> affichage)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public rejeté du 14 septembre 2011 pour le déneigement et le sablage;



Le mercredi 26 octobre 2011

**CONSIDÉRANT** le deuxième appel d'offres public du 28 septembre et dont l'ouverture a eu lieu le 14 octobre pour le déneigement et le sablage;

**CONSIDÉRANT** que toutes les mesures ont été prises en vue d'obtenir le plus grand nombre de soumissionnaires possibles;

**CONSIDÉRANT** la seule soumission reçue de Excavation Michael Derouin lors de l'ouverture du deuxième appel d'offres au montant de : 9 675,00\$ taxes exclues;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Éric Éthier de permettre au coordonnateur, M. Charles Pétrin, de négocier le contrat de gré à gré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Étant donné les coûts, le commissaire monsieur Éric Éthier propose d'envisager, la prochaine fois, la possibilité de s'associer à un partenaire (municipalité, édifice du ministère de la Santé et des Services sociaux, etc.). Le comité des ressources matérielles abordera, lors de sa prochaine rencontre, la possibilité de faire des appels d'offres contrats par invitation.

**F-3 Lait-école**

M. Pétrin signale que, lundi, la distribution des berlingots de lait a débuté.

**F-4 Recyclone**

M. Sylvain dresse un tableau de la situation actuelle et souligne que le dossier continue de cheminer. Il rappelle que la commission scolaire avait assumée le coût du conteneur et que celui-ci est présentement rempli. Il reste à régler la question du transport jusqu'au port et de l'expédition maritime jusqu'au Congo démocratique. Des démarches se poursuivent de ce côté. Le point sera traité de nouveau lors de la prochaine séance du conseil des commissaires.

**F-5 Panneau de dos d'âne à Gracefield**

La commissaire madame Chantal Tremblay considère que le panneau signalant la présence du dos d'âne situé à l'entrée du stationnement arrière de l'école de Gracefield est trop petit et mal placé. M. Pétrin explique que le dos d'âne se trouve sur les terrains de la municipalité et que le panneau a été installé par la CSHBO sur un terrain lui appartenant, aussi près que possible.

Le commissaire monsieur Damien Lafrenière ajoute que le dos d'âne est trop élevé et que la municipalité devrait en profiter pour le rabaisser.

**G- AUTRES****G-1 Questions des commissaires**

La commissaire madame Marise Veilleux suggère aux commissaires d'adopter une résolution interdisant de stationner sur la rue Notre-Dame, devant l'académie Sacré-Cœur, entre le feu de circulation et le terrain de stationnement des enseignants. Elle propose aussi que la vitesse soit réduite à 30 km/h. M. Pétrin signale que les changements pour le stationnement seront faits et il va faire une vérification auprès du ministère des Transports pour s'assurer que la vitesse soit de 30 km/h dans cette zone scolaire.

La commissaire madame Marielle Roy remet aux commissaires des documents sur une conférence qui aura lieu le 9 novembre, à Sieur-de-Coulonge, sur le thème de l'estime de soi. Elle ajoute qu'il s'agit de sa toute dernière rencontre et la présidente madame Diane Nault la remercie pour son implication au niveau de l'école, du comité de parents et de la commission scolaire en général.

Le commissaire monsieur Charles Langevin demande des éclaircissements sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la biomasse à la Cité étudiante et à Sieur-de-Coulonge. M. Pétrin explique que les fondations ont été coulées pour les silos qui abriteront le combustible et que les bouilloires devraient arriver au début novembre. Une activité médiatique sera organisée lors de la mise en marche des chaudières.

Le commissaire monsieur Éric Éthier signale des incidents survenus à des jeunes de Gracefield et de Kazabazua au cours des derniers jours.

La présidente madame Diane Nault rappelle aux commissaires qu'en cas d'absence, il revient aux membres du conseil d'aller chercher les informations relatives aux discussions survenues lors de la séance manquée.

**G-2 RÉSOLUTION 2011-CC-192                      Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ** par la présidente madame Diane Nault que la présente session soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Prochaine assemblée : le mercredi 30 novembre 2011, à Maniwaki*

---

 Secrétaire général

---

 Présidente